

Image not found or type unknown



# DONATION MAISON SUR TERRAIN COMMUNAL DOM TOM

Par **rosine**, le **13/02/2010** à **13:51**

Bonjour,

Ma mère souhaite me faire donation d'une maison en Guadeloupe.

Je précise que cette maison a été construite [s]sur un terrain communal[/s] par mon arrière grand père il y a une cinquantaine d'année.

Nous ne sommes pas en possession d'un acte de propriété (chose très courante aux dom tom).

Quelle est la procédure de donation dans le cas présent, est-ce possible...?

J'ai déjà cru entendre que dans les Dom Tom, à partir d'un certain nombre d'année, le terrain communal appartenait à celui qui en a l'usufruit?

Serai-je donc propriétaire de la maison et du terrain?

Merci pour vos réponses.